

**OBJET**

**BUDGET PRINCIPAL :  
APPROBATION DU BUDGET  
PRIMITIF 2025**

Nombre de membres ayant  
assisté à la séance : 8

Votes pour : 10  
Abstentions : 0  
Votes contre : 0

Affiché à la porte de la  
Mairie : le 16 avril 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception en préfecture  
N° 2503387125  
Date de télétransmission : 24/04/2025  
Date de réception préfecture : 24/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 avril 2025

**PRÉSENTS** : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, Aline NARS, Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR

**ABSENTS/EXCUSÉS** : René DARAN (procuration à A. MIR), Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU (procuration à P. AIZIER), Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Nicolas HERQUE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 8 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Daniel GASPA** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : André Mir, Maire

Je vous présente la proposition de budget primitif du budget principal pour l'exercice 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Dépenses réelles	11 851 052,00	Recettes réelles	12 661 851,32
Opérations d'ordre	2 380 313,00	Opérations d'ordre	205 335,00
Report résultat 2024		Report résultat 2024	1 364 178,68
<b>Total</b>	<b>14 231 365,00</b>	<b>Total</b>	<b>14 231 365,00</b>
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses réelles	8 880 641,32	Recettes réelles	8 300 764,94
Opérations d'ordre	4 705 335,00	Opérations d'ordre	6 880 313,00
Report résultat 2024	1 595 101,62	Report résultat 2024	0,00
<b>Total</b>	<b>15 181 077,94</b>	<b>Total</b>	<b>15 181 077,94</b>

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

.../...

Décide :

- D'approuver le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2025 tel que présenté ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Dépenses réelles	11 851 052,00	Recettes réelles	12 661 851,32
Opérations d'ordre	2 380 313,00	Opérations d'ordre	205 335,00
Report résultat 2024		Report résultat 2024	1 364 178,68
<b>Total</b>	<b>14 231 365,00</b>	<b>Total</b>	<b>14 231 365,00</b>
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses réelles	8 880 641,32	Recettes réelles	8 300 764,94
Opérations d'ordre	4 705 335,00	Opérations d'ordre	6 880 313,00
Report résultat 2024	1 595 101,62	Report résultat 2024	0,00
<b>Total</b>	<b>15 181 077,94</b>	<b>Total</b>	<b>15 181 077,94</b>

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 14 avril 2025,



Le Maire,

André MIR